

« S.C.C.V. BEAUSSIER »

Immeuble Le Cairn
103, Route de Vannes
44803 Saint Herblain

« GREEN CAMPUS »

Cap Etude Belle-Beille II
Résidence Service pour étudiants

DESCRIPTIF SOMMAIRE
APPARTEMENTS – PARTIES COMMUNES



I . GÉNÉRALITÉS	4
I.1. Définition générale de l'opération.....	4
I.2. Documents de référence	4
I.3. Fondations	4
I.4. Structure.....	4
I.5. Planchers	4
I.6. Escaliers	4
I.7. Façades des bâtiments	4
I.8. Etanchéité / toiture	5
I.9. Cloisons.....	5
II . PRESTATIONS PRIVATIVES	6
II.1. Menuiseries extérieures, volets roulants et garde-corps.....	6
II.1.1. Les menuiseries extérieures.....	6
II.1.2. Les volets	6
II.1.3. Les gardes corps et mains courantes.....	6
II.2. Menuiseries intérieures et aménagement des placards.....	6
II.2.1. Les portes intérieures.....	6
II.2.2. Les portes palières	6
II.2.3. Les placards.....	6
II.3. Revêtements muraux et plafonds.....	6
II.3.1. Pièces sèches	6
II.3.2. Pièces humides	7
II.4. Revêtements Sols	7
II.4.1. Toutes pièces.....	7
II.4.2. Balcons	7
II.5. Équipements sanitaires.....	7
II.5.1. La cuisine.....	7
II.5.2. Les Salles d'Eau	7
II.5.3. Les WC	7
II.5.4. Robinetterie	7
II.5.5. Chauffage et production d'eau chaude	7

II.6. Équipements électriques et de télécommunication.....	8
II.7. Ventilation Mécanique Contrôlée	8
III . PARTIES COMMUNES.....	9
III.1. Hall d'entrée	9
III.2. Local Communs d'accueil.....	9
III.3. Kitchenette	9
III.4. Loge du régisseur.....	9
III.5. Circulations rez-de-chaussée.....	9
III.6. Salle d'activité.....	10
III.7. WC commun	10
III.8. Local baies de brassage	10
III.9. Circulations d'étages.....	10
III.10. Escaliers	10
III.11. Ascenseurs	10
III.12. Eléments de sécurité.....	10
III.13. Logement de fonction	11
IV . PARKINGS, LOCAUX ANNEXES.....	12
IV.1. Stationnements aériens et en sous-sol	12
IV.1.1. Stationnements aériens.....	12
IV.1.2. Stationnements en sous-sol.....	12
IV.2. Espaces collecte des déchets	12
IV.3. Espace cycles et 2 roues motorisés.....	12
IV.4. Laverie	12
IV.5. Boîtes aux lettres :.....	13
IV.6. Local entretien :.....	13
IV.7. Espace verts.....	13
V . REMARQUES CONCERNANT LE PRÉSENT DESCRIPTIF SOMMAIRE	14

I.1. Définition générale de l'opération

L'objet de la présente notice descriptive est de présenter les caractéristiques architecturales et techniques du bâtiment situé au 18 et 20 boulevard Beaussier à Angers à usage de résidence étudiante, pour 159 logements dont 1 de fonction.

Notre document détaille les prestations générales du bâtiment, des parties privatives des logements, des parties communes, des parkings et locaux annexes correspondants.

D'une manière générale, l'ensemble du bâti et les équipements techniques associés respecteront la réglementation thermique RT 2005.

I.2. Documents de référence

Les travaux seront exécutés en conformité vis-à-vis des documents de références applicables à leur date d'exécution :

- des lois et textes réglementaires en vigueur compte tenu de la nature et de la localisation de l'ouvrage,
- des cahiers des charges et règles de calcul DTU, ainsi que leurs renvois
- des normes AFNOR homologuées
- des Avis Techniques du CSTB
- des documents divers du type prescriptions du fabricant, recommandations professionnelles, etc.

I.3. Fondations

Les fondations et infrastructures seront en béton armé et dimensionnées suivant les prescriptions de l'étude de sol, et du bureau d'étude béton.

I.4. Structure

Les structures des logements seront réalisées en béton armé. Les épaisseurs des structures seront déterminées suivant les règles de calculs et dans le respect de la réglementation acoustique en vigueur.

I.5. Planchers

Le plancher du sous-sol sera en dallage béton armé, suivant les études de sol.

Les planchers des niveaux courants seront en dalle pleine béton armé ou en pré dalles, suivant les études de sol et préconisations du bureau d'étude béton.

I.6. Escaliers

Les escaliers intérieurs des parties communes seront en béton armé, constitués par des volées préfabriquées de hauteur d'étage.

I.7. Façades des bâtiments

Les façades, conformément aux plans du maître d'œuvre seront composées de plusieurs matériaux :

- Béton matricé au rez-de-chaussée
- Béton peint ou enduit sur les niveaux supérieurs
- Traitement de l'attique en panneau composite ou métallique de couleur sur murs Béton.

I.8. Etanchéité / toiture

La toiture sera en béton armé ou zinc suivant localisation et recevra une étanchéité multicouche.

Les toitures plates seront :

- Pour les terrasses inaccessibles, constituées d'une étanchéité multicouche avec protection gravillonnée.

I.9. Cloisons

La distribution des logements (suivant localisation) sera en cloisons sèches type Placopan® (50 mm) ou équivalent.

Les cloisons séparatives entre les logements ou entre logements et parties communes seront de type SAD de 140 mm ou 160mm ou 180mm d'épaisseur, avec isolant entre parements, ou béton selon plans.

En façade, à l'intérieur des logements, les doublages thermique et acoustique seront constitués de plaque de plâtre sur isolant collé suivant étude thermique.

II.1. Menuiseries extérieures, volets roulants et garde-corps

II.1.1. Les menuiseries extérieures

Les menuiseries extérieures des parois verticales seront en PVC Blanc avec vitrage isolant clair suivant la norme, de type ouvrant à la française avec allège vitrée fixe. A l'exception des logements avec balcons qui bénéficieront de porte-fenêtre ouvrant à la française.

II.1.2. Les volets

Suivant localisation, les volets seront roulants et composés de double lames PVC blanches et à manœuvre manuelle par manivelle.
Pour les logements du rez-de-chaussée, un système de sécurité sera intégré sur la première lame.

II.1.3. Les gardes corps et mains courantes

Les mains courantes seront en acier thermo laqué ou inoxydable suivant les détails fournis par le maître d'œuvre.

Les gardes corps seront en acier inoxydable ou thermo laqué suivant localisation et choix du maître d'œuvre.

II.2. Menuiseries intérieures et aménagement des placards

II.2.1. Les portes intérieures

Les portes intérieures seront à âmes alvéolaires iso planes peintes ou équivalent. Les portes seront équipées de serrures bec-de-cane à larder avec condamnation pour les salles de bains et WC.
La quincaillerie sera en aluminium anodisé de marque ROISSY de chez HOPPE ou équivalent, y compris butées de portes, suivant localisation.

II.2.2. Les portes palières

Les portes palières seront de type isophonique et à âmes pleines de 40 mm, peintes (couleur au choix du maître d'ouvrage). Elles seront équipées d'une serrure de sûreté 1 point, d'un microviseur, d'un seuil à la Suisse, d'une butée de porte et d'une plaque posée sur la porte indiquant le numéro du logement.

II.2.3. Les placards

Les placards seront de type Kendoors ou équivalent, et seront aménagés de la manière suivante :

- o de longueur inférieure à 1,20 m : deux étagères haute et une tringle penderie,
- o de longueur supérieure ou égale à 1,20 m : 2/3 penderie, 1/3 avec 3 étagères.

Les façades des placards, mélaminées de couleur blanche, seront coulissantes ou ouvrantes à la française suivant dimensions et localisation.

Les placards intégrant les ballons d'eau-chaude ne seront pas aménagés.

II.3. Revêtements muraux et plafonds

II.3.1. Pièces sèches

Les murs et les plafonds de l'entrée, du séjour, des chambres et des dégagements seront revêtus de peinture gouttelette projetée, y compris le placard situé dans la pièce.

II.3.2. Pièces humides

Les murs des salles d'eau et cuisines recevront de la faïence blanche, dont un rang de carreaux de couleur, dans la gamme sélectionnée par le maître d'ouvrage.

Localisation dans la salle d'eau :

- Toute hauteur depuis la douche, compris retour(s) de cloisons si posé dans un angle.

Localisation dans la cuisine :

- hauteur 60 cm au-dessus de l'évier ou de la kitchenette, y compris retours si évier posé dans un angle.

Les plafonds et les parties des murs non revêtus de faïence seront revêtus de peinture gouttelette projetée, y compris le placard situé dans la pièce.

II.4. Revêtements Sols

II.4.1. Toutes pièces

Toutes les pièces du logement recevront un revêtement PVC U2SP3 en lés, pose droite de marque TARKETT ou équivalent, dans la gamme sélectionnée par le maître d'ouvrage et plinthes en bois peintes.

II.4.2. Balcons

Les sols des balcons seront bruts de béton.

II.5. Équipements sanitaires

II.5.1. La cuisine

Les logements seront équipés de kitchenettes de dimension 120 x 60 cm avec meuble haut dont 1 niche pour le four à Micro-ondes (non fourni). Il sera également fourni 1 plaque de cuisson électrique avec 2 feux, 1 évier inox 1 bac avec mitigeur, 1 réfrigérateur 3* sous plan de travail, couleur au choix du gestionnaire dans la sélection proposée par le Maître d'ouvrage.

Pas de réseau gaz pour l'électroménager.

II.5.2. Les Salles d'Eau

Les salles d'eau recevront un bac à douche avec porte de douche battante.

Les salles d'eau de tous les logements seront équipées de vasque céramique blanche sur plan, d'un meuble haut indépendant, un bandeau lumineux et miroir ; ou meuble vasque avec bandeau lumineux et miroir.

II.5.3. Les WC

Les WC seront en céramique blanche avec réservoir double 3/6 litres, avec abattant Thermodur. Le cas échéant, suivant les plans, le WC sera intégré à la salle d'Eau ou à la salle de Bains.

II.5.4. Robinetterie

Les équipements sanitaires des cuisines, salles d'eau et salles de bains des logements recevront une robinetterie mitigeuse de marque Porcher ou équivalent avec barre de douche, douchette et flexible pour les douches.

II.5.5. Chauffage et production d'eau chaude

Le chauffage individuel, sera assuré par des panneaux rayonnants de type Solius ASP de chez Atlantic avec thermostat intégré de couleur blanche dans les séjours.

Les salles d'eau seront équipées de radiateur électrique type sèche serviettes.

La production et la distribution d'eau chaude sanitaire seront également assurées par un ballon d'eau chaude électrique qui sera positionné au-dessus des WC, dont la capacité sera adaptée à la typologie du logement. Pour les logements de type T1 bis, les ballons d'eau chaude seront positionnés dans des placards.

II.6. Équipements électriques et de télécommunication

L'installation électrique sera réalisée conformément à la norme NF C15.100.

L'appareillage blanc sera de la série MOSAIC de chez LEGRAND, ou ALTIRA de chez Schneider Electric ou équivalent.

Les pièces principales seront équipées d'une prise TV/FM et d'une prise RJ45 et de prises électriques suivant la réglementation en vigueur.

II.7. Ventilation Mécanique Contrôlée

L'air neuf sera pris par des bouches d'entrée d'air implantées en façade, sur les menuiseries extérieures ou dans les coffres de volets roulants.

L'air vicié sera extrait par des bouches d'extraction implantées dans les pièces humides.

La circulation de l'air à l'intérieur de l'appartement se fera sous les portes.

III.1. Hall d'entrée

Conformément aux recommandations décoratives du maître d'œuvre, le hall d'entrée sera pourvu de :

- Portes extérieures et intérieures en acier ou aluminium avec quincailleries assorties et ventouses électromagnétiques,
- Un carrelage avec plinthes assorties au choix du maître d'ouvrage,
- Un revêtement mural textile peint (toile de verre).
- Un faux-plafond avec éclairage par spots incorporés et appliques commandés sur détection de présence.
- 1 miroir.

Les accès des bâtiments seront contrôlés comme suit :

- Clés sur organigramme, digicode et Pass type Vigik.

III.2. Local Communs d'accueil

Ce local recevra un carrelage identique à celui de l'accueil.

Les murs et plafonds recevront un traitement décoratif suivant proposition du Maître d'œuvre.

L'éclairage sera assuré par des appliques ou plafonniers décoratifs au choix du maître d'œuvre.

Ce local recevra une cloison amovible.

III.3. Kitchenette

Cet espace recevra un carrelage identique à celui de l'accueil.

Les murs recevront une peinture gouttelette.

Cette pièce recevra une kitchenette avec meuble bas, réfrigérateur et hotte.

III.4. Loge du régisseur

Les murs recevront soit une peinture de type gouttelette fine, soit un revêtement mural de type toile de verre ou tissu mural équivalent et peints, couleur au choix du maître d'ouvrage.

Les plafonds recevront également une peinture, blanche finition mate, sur support béton ou plaque de plâtre. Selon acoustique, un faux plafond pourra être posé.

Le sol sera revêtu d'un carrelage identique à celui du Local commun d'accueil avec plinthes assorties.

L'éclairage sera assuré par des appliques ou plafonniers décoratifs au choix du maître d'œuvre.

La loge du régisseur sera équipée d'un combiné vidéophone pour recevoir les appels des visiteurs extérieurs.

III.5. Circulations rez-de-chaussée

Les murs des circulations des logements en rez-de-chaussée recevront une peinture gouttelette fine, couleur au choix du maître d'ouvrage. Les plafonds recevront également une peinture, blanche finition mate, sur support béton ou plaque de plâtre. Selon acoustique, un faux plafond pourra être posé.

Le sol des circulations recevra un revêtement de sol PVC U3SP3 équivalent, avec plinthes bois, couleur au choix du maître d'ouvrage.

L'éclairage des parties communes sera assuré par des plafonniers décoratifs au choix du maître d'œuvre, à commande par détection de présence dans les circulations horizontales.

III.6. Salle d'activité

Le sol sera revêtu d'un revêtement PVC US3P3 avec plinthes bois, couleur au choix du maître d'ouvrage.
Les murs une peinture gouttelette.

III.7. WC commun

Un espace WC avec lave-mains.
Les murs, sols et plafonds recevront un traitement identique à la pièce attenante.

III.8. Local baies de brassage

Le sol sera revêtu d'un revêtement PVC US3P3 avec plinthes bois, couleur au choix du maître d'ouvrage.
Les murs recevront une peinture gouttelette fine.

III.9. Circulations d'étages

Les murs des paliers et circulations d'étages recevront une peinture de type gouttelette fine, Les plafonds recevront également une peinture, blanche finition mate, sur support béton ou plaque de plâtre. Selon acoustique, un faux plafond pourra être posé.

Le sol des circulations sera revêtu d'un revêtement PVC classement US3P3 avec plinthes bois, couleur au choix du maître d'ouvrage.

L'éclairage des parties communes sera assuré par des plafonniers décoratifs au choix du maître d'œuvre, à commande par détection de présence dans les circulations horizontales.

III.10. Escaliers

Pour les escaliers tous niveaux, les murs et les plafonds seront revêtus d'une peinture ou d'un enduit projeté décoratif de type BAGAR DECO de chez BEISSIER ou équivalent, couleur au choix du maître d'ouvrage.

Les sols recevront une peinture anti poussière sur l'ensemble des niveaux supérieurs et seront bruts pour accéder au sous-sol.

Les ouvrages serrurerie (garde-corps, mains courantes ou barres d'appuis) ainsi que les portes recevront une peinture, couleur au choix du maître d'ouvrage.

Des appliques murales sont prévues pour l'éclairage, avec commande par détecteur de présence dans les circulations horizontales.

Les portes d'accès aux niveaux d'étages recevront une plaque avec le numéro d'étage.

III.11. Ascenseurs

Les ascenseurs desserviront les différents niveaux suivant les plans y compris le niveau de stationnement en sous-sol.

Les portes palières seront peintes, teintes au choix du maître d'ouvrage ou en inox poli au rez-de-chaussée.

La cabine recevra un revêtement stratifié sur les parois et un miroir sur l'une des faces latérales, et le sol sera traité de façon identique à celui du hall d'entrée ; plafond suspendu avec éclairage intégré ou éclairage dans le panneau de commande.

Une liaison phonique permanente sera établie entre la cabine et la société de maintenance de l'ascenseur.

III.12. Éléments de sécurité

Fourniture selon réglementation en vigueur des plans d'évacuation et blocs de secours.
Les extincteurs et autres éléments de sécurité seront fournis.

III.13. Logement de fonction

Toutes les pièces du logement recevront un revêtement PVC U2SP3 en lés, pose droite de marque TARKETT ou équivalent, dans la gamme sélectionnée par le maître d'ouvrage et plinthes en bois peintes.

Les placards seront de type Kendoors ou équivalent, et seront aménagés de la manière suivante :

- o de longueur inférieure à 1,20 m : deux étagères haute et une tringle penderie,
- o de longueur supérieure ou égale à 1,20 m : 2/3 penderie, 1/3 avec 3 étagères.

Les façades des placards, mélaminées de couleur blanche, seront coulissantes ou ouvrantes à la française suivant dimensions et localisation.

Les murs et les plafonds de l'entrée, du séjour, des chambres et des dégagements seront revêtus de peinture gouttelette projetée, y compris le placard situé dans la pièce.

Les murs de la salle d'eau et de la cuisine recevront de la faïence blanche, dont un rang de carreaux de couleur, dans la gamme sélectionnée par le maître d'ouvrage.

Localisation dans la salle d'eau :

Toute hauteur depuis la douche, compris retour(s) de cloisons si posé dans un angle.

Localisation dans la cuisine :

Hauteur 60 cm au-dessus de l'évier ou de la kitchenette, y compris retours.

Les plafonds et les parties des murs non revêtus de faïence seront revêtus de peinture gouttelette projetée, y compris le placard situé dans la pièce.

Le logement sera équipé de kitchenette de dimension 120 x 60 cm avec meuble haut dont 1 niche pour le four à Micro-ondes (1 plaque de cuisson électrique 2 feux, évier inox 1 bac avec mitigeur, 1 réfrigérateur 3*, couleur au choix du gestionnaire dans la sélection proposée par le Maître d'ouvrage.

Pas de réseau gaz pour l'électroménager.

La salle d'eau recevra un bac à douche et sera équipée d'une vasque céramique blanche sur plan, d'un meuble haut indépendant, un bandeau lumineux et miroir.

L'installation électrique sera réalisée conformément à la norme NF C15.100.

Le logement de fonction sera équipé d'un combiné vidéophone pour recevoir les appels des visiteurs extérieurs.

Le chauffage individuel, sera assuré par des panneaux rayonnants de type Solius ASP de chez Atlantic avec thermostat intégré de couleur blanche dans les séjours.

La salle d'eau sera équipée de radiateur électrique type sèche serviettes.

La production et distribution d'eau chaude sanitaire seront également assurées par un ballon d'eau chaude électrique qui sera positionné au-dessus des WC, dont la capacité sera adaptée à la typologie du logement.

IV . PARKINGS, LOCAUX ANNEXES

Nota : Si nécessaire, en fonction de l'étude thermique et de la réglementation incendie, les plafonds du parking et des locaux annexes recevront un flocage.

IV.1. Stationnements aériens et en sous-sol

IV.1.1. Stationnements aériens

Le sol du parc de stationnement sera en stabilisé ou autres matériaux (suivant projet architectural et accord de la ville), avec intégration de clou avec tête en inox brossé en séparatif.

Le portail d'accès du parc de stationnement aérien sera à battant et à deux vantaux, motorisé et commandé électriquement par émetteur radio. 1 émetteur pour chaque stationnement + 30 émetteurs pour le gestionnaire/Syndic.

L'éclairage des stationnements aériens est assuré par des points lumineux étanches sur minuterie et détecteurs de présence et luminosité, allumage automatique de l'ensemble des points lumineux à l'ouverture du portail.

IV.1.2. Stationnements en sous-sol

Le sol du parc de stationnement du sous-sol sera en béton surfacé sans peinture, avec un marquage au sol en peinture, pour les signalétiques réglementaires et la numérotation.

Le portail d'accès du parc de stationnement en sous-sol sera basculant ou ouvrant, motorisé et commandé électriquement par le même émetteur radio que celui du portail aérien (2^{ème} bouton).

L'éclairage du sous-sol est assuré par des points lumineux étanches sur minuterie et détecteurs de présence, allumage automatique de l'ensemble des points lumineux à l'ouverture du portail.

Fourniture selon réglementation en vigueur des plans d'évacuation et blocs de secours, d'un bac à sable avec pelle et seau à fond rond ou avec poignées.

Les extincteurs et autres éléments de sécurité seront fournis.

IV.2. Espaces collecte des déchets

Suivant prescription du service Voirie de la ville d'Angers : des locaux situés en limite du terrain qui seront réservés pour la dépose et collecte des déchets suivant localisation

L'espace déchet sera équipé d'un siphon et d'un robinet de puisage.

IV.3. Espace cycles et 2 roues motorisés

Les locaux, qui seront répartis en sous-sol et en rez-de-chaussée, seront réservés pour les cycles ou les 2 roues motorisés suivant localisation.

Les portes d'accès aux locaux seront avec contrôle d'accès par clef sur organigramme.

Le sol et les murs des locaux cycles et deux roues seront en béton lissé brut.

Le plafond sera brut.

Les locaux seront équipés d'un éclairage sur minuterie.

Les supports vélos seront fixés au sol.

Ventilation naturelle ou mécanique suivant les besoins de l'étude.

IV.4. Laverie

La porte d'accès au local sera avec contrôle d'accès par clef sur organigramme.

Le sol recevra un carrelage antidérapant avec plinthes assorties.

Les murs recevront une peinture gouttelette projetée et de la faïence blanche 20x20 ou équivalent sur une hauteur de 1.20m. Le plafond recevra une peinture gouttelette projetée ou Glycéro.

Il sera prévu des prises électriques pour 8 machines (4 LL + 4SL), un évier 1 bac avec robinet et un siphon au sol.

Ventilation naturelle ou mécanique suivant les besoins de l'étude.

IV.5. Boîtes aux lettres :

1 boîte aux lettres normalisée dimensionnement suivant réglementation à l'extérieur de la résidence.
1 boîte aux lettres / logement + 1 pour le gestionnaire non normalisées dans le local prévu à cet effet.

IV.6. Local entretien :

1 local réparti par niveau

Les locaux situés au RDC recevront un robinet mitigeur avec évier.

Les portes d'accès aux locaux seront avec contrôle d'accès par clef.

Le sol recevra un revêtement PVC et les murs seront peints. Le sol recevra également un siphon de sol en RDC uniquement.

Les plafonds seront bruts.

Les locaux seront équipés d'un éclairage sur minuterie.

IV.7. Espace verts

Les espaces laissés libres feront l'objet d'un traitement paysager soigné :

- espaces engazonnés autour des bâtiments à construire
- massifs arbustifs en limite de propriété.
- Projet à détailler suivant choix de l'architecte.
- Un arrosage automatique sera intégré au projet sur les espaces le nécessitant.

L'ensemble de la propriété sera clôturée, et un accès piétons avec portillon sera réalisé sur rue. Un vidéophone sera positionné à proximité du portillon d'accès.

V . REMARQUES CONCERNANT LE PRÉSENT DESCRIPTIF SOMMAIRE

Les côtes sur les plans sont précisées à titre indicatif et pourront être légèrement modifiées suivant les tolérances constructives, pour les besoins de la construction ou pour d'autres raisons. L'ensemble de ces modifications pourra conduire à une variation maximale de + ou - 5% de la surface totale du logement.

Le positionnement, le nombre ainsi que les dimensions des gaines techniques, verticales et horizontales ne sont pas contractuels ; ceux-ci sont susceptibles de varier en fonction des impératifs techniques d'exécution. Il en est de même pour les positionnements, sens d'écoulement et d'évacuation des éviers de cuisine, baignoires, douches, vasques ou lavabos, cuvettes WC, radiateurs ou convecteurs, chaudières, ballons d'eau chaude, etc.

Aucune entreprise étrangère au chantier ne pourra pénétrer sur celui-ci avant la terminaison de l'appartement et sa livraison.

Les marques, modèles et dimensions des appareils, matériaux et équipements sont donnés à titre indicatif ; la SCCV se réserve à tout moment, sur demande du Maître d'œuvre, le droit de les remplacer par des équivalents, dans les cas de force majeure tels que défaillance des fournisseurs, cessation de fabrication, délais non compatibles avec l'avancement du chantier.

Ces modifications, dont la nécessité n'apparaît souvent qu'en cours de travaux, n'altèrent en aucun cas la qualité des prestations.

Elles seront réalisées dans l'intérêt des acquéreurs. Ces derniers s'engagent à les respecter sans réserve.

Les teintes de peintures et de matériaux des parties communes, des façades, la décoration des parties communes en général, l'aménagement des abords et le choix des plantations, seront déterminés par le Maître d'œuvre, après accord du Maître d'Ouvrage.

En dehors du mobilier de cuisine, des salles d'eau et des parties communes tel que décrit dans le présent descriptif sommaire, il n'est pas prévu d'autre fourniture.